AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1073
FR0013181864-FS0316

24 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mars 2020, la société River and Mercantile Asset Management LLP[1] (30 Coleman Street, EC2R 5AL Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mars 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds, 35 912 989 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG sur le marché.

[1] Contrôlée par la société River and Mercantile Group. La société River and Mercantile Asset Management LLP a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 709 961 244 actions représentant 710 174 080 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.